





Parcoursup Entrez dans l'enseignement supérieur



@Parcoursup_info



@Parcoursupinfo









Le calendrier 2021 en trois étapes



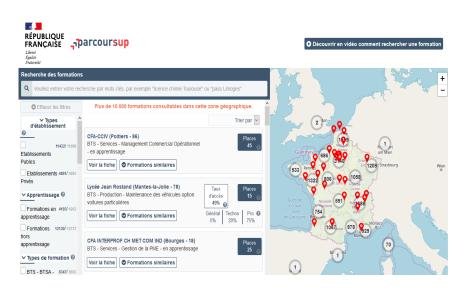




Les ressources pour préparer son projet d'orientation



Terminales2020-2021.fr: infos sur les formations, les métiers...



Parcoursup.fr : plus de 17 000 fiches de formations détaillées

Onisep.fr: guides à télécharger sur Onisep Réunion: « Entrer dans le sup » et « les BTS / BUT à La Réunion »





S'inscrire sur Parcoursup

- >Une adresse mail
- >L'INE (identifiant national élève) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat

Important : renseignez un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme. Les parents ou tuteurs légaux peuvent également renseigner leur numéro de portable pour recevoir les mêmes alertes Parcoursup.





Formuler des vœux sur Parcoursup

Entre le 20 janvier et le 11 mars

- > Jusqu'à 10 vœux
- > 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage
- > Des vœux non classés





Les vœux multiples

- > Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires (exemple : le vœu multiple BTS « Management commercial opérationnel » qui regroupe toutes les formations de BTS « MCO » à l'échelle nationale).
- > Un vœu multiple compte pour un vœu parmi les 10 vœux possibles.
- > Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent. Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer.

Exemple : Vous demandez un BTS « Bâtiment » dans 7 lycées différents

→ Ces demandes comptent pour 1 vœu et 7 sous-vœux





Formations dont <u>le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple</u> dans la limite de 20 sous-vœux au total :

- Les BTS et les BUT regroupés par spécialité à l'échelle nationale
- Les DN MADE regroupés par mention à l'échelle nationale
- Les DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à l'échelle nationale
- Les classes prépas regroupées par voie à l'échelle nationale
- Les EFTS (Etablissements de Formation en Travail Social) regroupés par diplôme d'Etat à l'échelle nationale





Formations dont <u>le nombre de sous-vœux n'est pas limité :</u>

 Les IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse regroupés à l'échelle territoriale. A noter : limitation de 5 vœux multiples maximum par filière

Exemple:

- Un vœu IFSI à La Réunion regroupe 2 instituts (St Denis et St Pierre). Cette demande compte pour 1 vœu multiple et 2 sous-vœux.
- Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun
- Le réseau des Sciences Po / IEP (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) et Sciences Po / IEP Paris
- Le concours commun des écoles nationales vétérinaires





Finaliser son dossier et confirmer ses vœux

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les candidats doivent obligatoirement :

- > Compléter leur dossier :
 - projet de formation motivé pour chaque vœu formulé
 - rubrique « préférence et autres projets »
 - rubrique « activités et centres d'intérêt » (facultative)
- > Confirmer chacun de leurs vœux

Un vœu non confirmé avant le 8 avril 2021 ne sera pas examiné par la formation

LA RUBRIQUE «ACTIVITÉS ET CENTRES D'INTÉRÊTS»

- > Expérience d'encadrement ou d'animation
- > Engagement civique, associatif
- Expériences professionnelles ou stages
- > Pratiques sportives et culturelles

Cette rubrique est facultative, mais c'est un atout pour votre dossier.



LA RUBRIQUE « PRÉFÉRENCE ET AUTRES PROJETS »

Cette rubrique obligatoire est composée de 2 parties :

- Une partie sur vos préférences entre les vœux formulés ou pour un domaine particulier.
- Une partie où le candidat indique s'il a formulé des vœux dans des formations hors Parcoursup.

IMPORTANT: ces informations ne sont pas transmises aux établissements.

Elles seront utiles pour les commissions académiques qui accompagnent les candidats n'ayant pas reçu de proposition d'admission.





L'EXAMEN DES VŒUX PAR LES ÉTABLISSEMENTS

Le dossier du lycéen comporte, pour chaque formation demandée :

- > Le projet de formation motivé
- > Les bulletins de 1ère et terminale (1^{er} et 2^{ème} trimestre) et les notes aux épreuves communes, aux épreuves de français et des 2 enseignements de spécialité
- La rubrique « Activités et centres d'intérêt »
- > La fiche Avenir renseignée par le lycée (appréciations du professeur principal et avis du chef d'établissement)





MOBILITE GEOGRAPHIQUE

Pour les formations sélectives (CPGE, BTS, BUT, écoles, IFSI, EFTS...)

- Pas de priorité géographique

Pour les formations non sélectives (licences et PASS)

- Priorité pour les élèves du secteur
- Un pourcentage de candidats hors secteur géographique est fixé pour chaque université.
- Pour les licences qui n'existent pas à La Réunion, les lycéens sont considérés comme « résidant dans l'académie » où se situe la licence demandée.





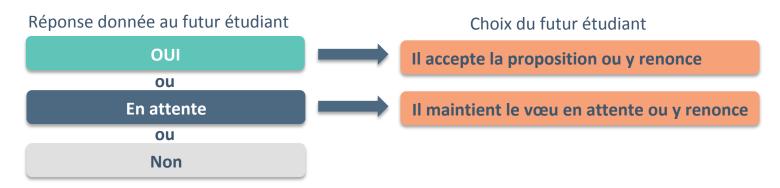
PHASE D'ADMISSION : 27 mai – 16 juillet 2021

- > Le 27 mai 2021 : le lycéen reçoit les réponses des établissements pour chaque vœu.
- > Il doit répondre à TOUTES les propositions d'admission, en respectant les délais indiqués.
- > Pour ses vœux en attente, il reçoit ensuite des propositions d'admission au fur et à mesure.

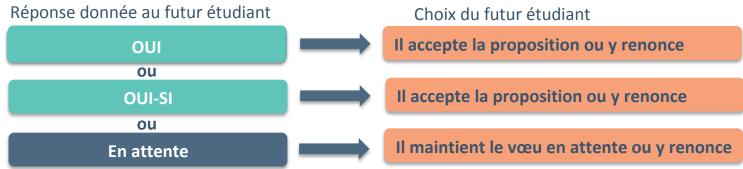


LES RÉPONSES POSSIBLES

> Formation sélective (BTS, BUT, CPGE, IFSI, écoles, ...) :



> Formation non sélective (licences, PASS) :







Comment répondre aux propositions d'admission ? (1/3)

Les délais à respecter pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :

- Propositions reçues le 27 mai 2021 : vous avez 5 jours pour répondre (J+4)
- Propositions reçues à partir du 28 mai 2021 : vous avez 3 jours pour répondre (J+2)

A savoir:

- Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées clairement dans le dossier candidat.
- Si le candidat ne répond pas dans les délais, la proposition d'admission est supprimée





Comment répondre aux propositions d'admission ? (2/3)

- > Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente :
 - Il accepte la proposition (ou y renonce). Il peut ensuite indiquer les vœux en attente qu'il souhaite conserver
 - S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux.
- > Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente :
 - Il ne peut accepter qu'une seule proposition à la fois. En faisant un choix entre plusieurs propositions, il libère des places pour d'autres candidats en attente
 - Il peut indiquer les vœux en attente qu'il souhaite conserver
 - S'il accepte définitivement une proposition, cela signifie qu'il renonce aux autres vœux.





Comment répondre aux propositions d'admission ? (3/3)

>Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »

 des indicateurs s'affichent dans son dossier pour chaque vœu en attente et l'aident à suivre sa situation qui évolue jusqu'au 14 juillet en fonction des places libérées par d'autres candidats

>Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives

> Dès le 27 mai 2021, il peut demander un accompagnement dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire à partir du 16 juin 2021.

LA PHASE COMPLÉMENTAIRE

> Du 16 juin au 16 septembre 2021:

Les lycéens peuvent formuler jusqu'à **10 nouveaux vœux** dans des formations ayant des places disponibles.

> A partir du 2 juillet:

Les lycéens peuvent solliciter l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) : elle étudie les dossiers et aide les candidats à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles.



- Le DSE (Dossier Social Etudiant)
- Demande de **bourse nationale** sur critères sociaux et/ou de **logement** en résidence universitaire.
- Pour des études à La Réunion ou en métropole.
 - Inscriptions du **20 janvier au 15 mai 2021** sur le site

www.messervices.etudiant.gouv.fr







La Bourse départementale

Bourse attribuée sur critères sociaux pour des études à La Réunion, en métropole ou dans l'Union Européenne.

Dossier à remplir entre avril et octobre 2021 sur

http://net-bourses.cg974.fr







Les aides de la Région Réunion

Aides pour des études en métropole ou à La Réunion:

- API : Aide pour la Première Installation
- APE: Aide au Premier Equipement
- AFI: Aide aux Frais d'Inscription
- BRESM : bourse régionale d'études supérieures en mobilité

Dossiers à remplir à partir du mois de Juin sur <u>www.regionreunion.fr</u>







Le Passeport mobilité

- Prise en charge d'un billet d'avion AR par an pour des études en métropole ou à l'étranger.
- Pour une formation n'existant pas à La Réunion
- Ou si la formation existe à la Réunion, à condition que l'élève soit « refusé » ou « en attente » sur son vœu à la Réunion.
- Sous conditions de ressources
- ➤ Demande sur http://pme.ladom.fr







> Aide à la mobilité:

Les élèves bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée peuvent bénéficier d'une aide à la mobilité (500 € versés à la rentrée) s'ils choisissent une formation située dans une autre académie.

http://amp.etudiant.gouv.fr







PERMANENCES PSY-EN

- Au lycée, avec Mme Garry:

le lundi après-midi et le jeudi matin, en prenant RV à la vie scolaire.

- Au CIO de St Benoît, sur rendez-vous:

21 rue Lucien Duchemann, 02 62 50 12 17

Du lundi au vendredi de 8h à 16h, sauf le lundi matin Pendant les vacances, du lundi au vendredi de 9h à 15h













parcoursup.fr

- **Parcoursupinfo**

etudiant.gouv.fr





